

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie Jade Inc.	Numéro de permis 2012591	Date d'inspection Le 25 octobre 2022	
Nom de l'établissement Garderie Jade		Numéro de téléphone (506) 601-4455	
Adresse 225 rue Pointe-Brulée Pointe-Brûlée NB E8S 2V9			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
11 Les exigences concernant les compétences et la formation des administrateurs et des éducateurs sont les suivantes : a) l'administrateur et les éducateurs doivent être titulaires d'un certificat de secourisme valide et d'un certificat en réanimation cardiorespiratoire;	11(a)	14 nov. 2022	
Commentaires : - Une employée n'a présentement pas de RCR valide. L'administratrice a été avisée que l'éducatrice ne peut être seule et qu'elle doit toujours être accompagné d'une éducatrice ayant un RCR valide.			
12(2) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque personne avant qu'elle ne devienne un membre du personnel.	12(2)	04 nov. 2022	
Commentaires :			
12(3) L'exploitant d'un établissement agréé veille à ce qu'une vérification du casier judiciaire ou une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, et la vérification auprès du ministère du Développement social soient effectuées à l'égard de chaque membre du personnel et de chaque personne associée au moins tous les cinq ans.	12(3)	04 nov. 2022	
Commentaires : Deux employées n'ont pas une vérification du développement sociale valide à leur dossier. Celles-ci sont tenues d'avoir une vérification dès que possible. Une employée n'avait pas une vérification judiciaire valide à son dossier. Celle-ci est tenu d'avoir une vérification valide dès que possible.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (vii) pour chaque éducateur et administrateur, un exemplaire de son certificat valide de secourisme et une attestation valide de sa compétence en réanimation cardiorespiratoire.	24(1)(c)(vii)	14 nov. 2022	
Commentaires : Une employée n'a présentement pas un RCR valide. L'administratrice a été avisée que l'éducatrice ne peut être seule et qu'elle doit toujours être accompagné d'une éducatrice ayant un RCR valide.			

Commentaires généraux

Ratio respecté lors de mon inspection annuelle

Une employée n'a pas de vérification judiciaire ainsi qu'une vérification du développement sociale valide a son dossier. Une autre employée, n'a pas une vérification du développement sociale valide. Il est exigé que c'est 2 éducatrices obtiennent leurs vérifications à leurs dossiers dans un délais raisonnable

Une employée n'a présentement pas de RCR valide. L'éducatrice est inscrite à une formation pour le cours de secouriste général avec niveau C qui sera donné le 12-13 novembre 2022.

Discuté avec l'administratrice sur certaines normes de la santé publique tel que les maladies transmissibles (annexe), rapport incident, parc extérieur, l'usage de la télévision (voir dans manuel de l'exploitant), planification des activités, vérification du parc de jeu extérieur,

Lors de mon inspection, j'ai pu observer les activités avec les enfants tel que décoration de citrouilles, dessins de mains squelettiques et jeux libres. Par la suite, la collation, le diner et la préparation pour la sieste.

original signé par
Karine Basque

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 25 octobre 2022

Date

original signé par
Monique Haché

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 25 octobre 2022

Date